



Procès-verbal de l'assemblée annuelle et extraordinaire des détenteurs d'actions ordinaires¹ (« assemblée ») de la Banque Nationale du Canada (la « Banque »)

Montréal, le vendredi 19 avril 2024 à 10 h

L'assemblée s'est déroulée en format hybride, en personne au 4^e étage du 600, rue De La Gauchetière Ouest à Montréal, Québec et virtuellement sur une plateforme en ligne, ainsi que par conférence téléphonique.

Ouverture de l'assemblée

Robert Paré, président du Conseil d'administration de la Banque (le « Conseil ») et de l'assemblée souhaite la bienvenue aux actionnaires. Il est accompagné du président et chef de la direction, Laurent Ferreira et du premier vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif, Dominic Paradis, qui agit comme secrétaire de l'assemblée. Les administrateurs, la candidate au poste d'administratrice, les membres de la haute direction ainsi que des représentants de Deloitte assistent à l'assemblée.

Il mentionne qu'il a l'honneur de présider l'assemblée pour la première fois, alors qu'elle est tenue pour une dernière fois au siège social actuel de la Banque.

M. Paré indique que l'assemblée se déroule en français, mais que les actionnaires peuvent communiquer avec la Banque en français ou en anglais. M. Paradis explique ensuite les modalités du vote en ligne. M. Paré poursuit en expliquant le déroulement de l'assemblée. Il rappelle que certaines des déclarations contiennent ou peuvent contenir des énoncés prospectifs.

Ordre du jour

M. Paré explique le déroulement de l'assemblée et mentionne les sujets qui sont à l'ordre du jour. Il mentionne entre autres que la Banque a reçu huit (8) propositions du Mouvement d'Éducation et de Défense des Actionnaires, dont deux (2) sont soumises au vote et qu'une proposition a été soumise par Investors for Paris Compliance, au nom de Salal Foundation et qu'à la suite de discussions avec la Banque, cet actionnaire a accepté de retirer la proposition.

Quorum et constitution de l'assemblée

M. Paré désigne Martine Gauthier de la Société de fiducie Computershare du Canada pour agir à titre de scrutatrice de l'assemblée. Il a été confirmé que l'avis de convocation à l'assemblée a été envoyé aux actionnaires conformément à la législation applicable.

Le quorum étant atteint, M. Paré déclare l'assemblée dûment convoquée et constituée.

Allocution du président du Conseil

M. Paré souligne que la Banque a conservé son positionnement privilégié dans le marché, malgré un contexte économique incertain tout au long de l'année 2023, marqué entre autres par la hausse des pressions inflationnistes, les taux d'intérêt élevés et l'instabilité de l'environnement géopolitique et mentionne que cette solidité témoigne de l'adaptabilité de notre organisation, ainsi que de son modèle d'affaires diversifié et équilibré.

Au cours de l'année 2023, le Conseil a poursuivi la mise en œuvre des principales priorités de la Banque, soit :

- la supervision du plan stratégique triennal ainsi que les grands projets de la Banque,
- la transformation numérique et les investissements en technologie,
- la supervision de l'évolution de la culture et l'alignement à la mission commune,
- l'assurance de l'efficacité des programmes et des pratiques en matière de cybersécurité et de protection des renseignements personnels, et
- la supervision de la progression et l'évolution des cibles et engagements en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance.

M. Paré poursuit en indiquant qu'en tant que banque d'importance systémique et acteur clé de l'industrie financière canadienne, la Banque est soucieuse de réduire les répercussions de ses activités sur l'environnement

⁽¹⁾ Tout détenteur inscrit ou propriétaire véritable détenant des actions ordinaires de la Banque.



et de contribuer à la création de solutions durables, ainsi qu'à l'épanouissement de sa clientèle dans son propre parcours vers une économie durable.

M. Paré indique qu'au cours de l'année 2024, le Conseil continuera de superviser l'exécution du plan ESG de la Banque et la mise en œuvre de ses principes directeurs, entre autres, dans les produits et services durables offerts par la Banque et ses filiales, ainsi que dans l'offre-conseil pour accompagner ses clients dans leurs projets personnels ou d'entreprise.

M. Paré remercie tous les employés de la Banque, les membres de l'Équipe de direction, ainsi que les membres du Conseil pour leur contribution au succès de la Banque.

Il annonce qu'Arielle Meloul-Wechsler, vice-présidente générale et chef des Ressources humaines et des Affaires publiques d'Air Canada, est candidate à l'élection à un poste d'administratrice pour la première fois.

M. Paré remercie chaleureusement Maryse Bertrand et Lino A. Saputo, lesquels ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat, pour leur dévouement, leur collégialité, leurs sens de la Banque et leur apport global, au cours des 12 dernières années, ayant participé à la croissance de la Banque, qui s'impose comme un leader dans son secteur.

Allocution du président et chef de la direction

Laurent Ferreira félicite Robert Paré pour sa première année comme président du Conseil et souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Il mentionne la présence des membres de l'Équipe de direction et souligne leur dévouement et leur passion au quotidien.

Il souhaite la bienvenue à Arielle Meloul-Wechsler et remercie également Maryse Bertrand et Lino A Saputo pour leur contribution comme membres du Conseil et pour l'avoir accueilli au sein du Conseil d'administration pendant sa transition au poste de président de la Banque.

Le président et chef de la direction souligne que la Banque a affiché une bonne performance au cours de l'exercice 2023, malgré un environnement incertain. Il indique qu'elle a continué d'évoluer dans un environnement complexe où le resserrement de la politique monétaire et l'inflation ont exercé une pression accrue sur les consommateurs et les entreprises au Canada, en plus des tensions et conflits géopolitiques qui ont aggravé l'incertitude macroéconomique.

Il spécifie que pour la première fois de l'histoire de la Banque, son revenu total a dépassé le cap des 10 milliards de dollars et explique comment elle a généré une croissance organique dans l'ensemble de ses secteurs d'affaires.

Il précise que ce succès revient à l'ensemble des employés qui demeurent à l'écoute des clients et qui continuent de faire preuve d'agilité et de détermination et il remercie les employés et les clients.

M. Ferreira poursuit en présentant quelques enjeux importants pour la Banque. Il soulève que la productivité canadienne devrait être la priorité numéro 1 et que tous les investisseurs et les banques doivent contribuer à renforcer l'économie canadienne en investissant à l'intérieur des frontières. Il stipule que le rôle du gouvernement est essentiel à la création d'un environnement opérationnel qui stimulera et encouragera les investissements au Canada. Il rappelle qu'il faut travailler en partenariat avec les universités, le secteur privé et le gouvernement pour bâtir des écosystèmes solides et des industries compétitives qui attireront des capitaux et des talents.

Le président et chef de la direction poursuit en parlant d'environnement et mentionne que la Banque continue d'assumer avec conviction son rôle dans la transition énergétique et qu'elle agit sur deux fronts en gérant l'impact de ses propres activités et en soutenant ses clients, y compris les entreprises à forte intensité carbone, dans leur parcours de décarbonation. Il énonce que la Banque se distingue sur ce plan en étant un leader parmi les banques nord-américaines au chapitre du financement des énergies renouvelables et il précise qu'elle finance, depuis cette année, plus d'énergie renouvelable que non renouvelable.

Il souligne la progression de la Banque en matière d'inclusion et de diversité et indique que plus de 30% des employés de la Banque sont issus de diverses communautés culturelles, qu'ils proviennent de 145 pays et parlent plus de 65 langues. Il mentionne que les femmes représentent plus de 51% de la main d'œuvre, dont près de 45% d'entre elles occupent des postes de cadres séniors. Il est fier de souligner également que la Banque a atteint la parité au sein de l'Équipe de direction. M. Ferreira soulève le fait que la Banque est également à sa



deuxième année d'engagement auprès du Conseil canadien pour le commerce autochtone avec le Programme de certification de Relations Progressistes avec les Autochtones.

M. Ferreira poursuit en mentionnant le déménagement des employés au nouveau siège social de la Place Banque Nationale, situé au 800 rue St-Jacques, ainsi que l'acquisition de 10 étages de l'édifice voisin, dans le but d'accueillir plus d'équipes dans les années à venir. Il indique que la Banque reconnaît avec respect le fait qu'elle se trouve sur les territoires occupés, depuis des milliers d'années, par des peuples autochtones. Il souligne qu'il s'agit de la dernière assemblée qui aura lieu au 600, rue De La Gauchetière Ouest, ce lieu qui aura été marquant pendant plus de 40 ans pour les employés et les clients.

M. Ferreira termine en remerciant la clientèle et les employés et en indiquant que 2024 est déjà bien amorcée dans un contexte macroéconomique qui demeure incertain, mais que la Banque est consciente des nombreux défis et qu'elle demeure à l'écoute de sa clientèle et s'engage à leur offrir des conseils adaptés à leur situation.

États financiers annuels et rapport de l'auditeur indépendant

M. Paré confirme que les états financiers ont été transmis aux actionnaires qui en ont fait la demande et qu'ils sont disponibles en ligne. Il indique que les états financiers ont déjà été approuvés par le Conseil conformément à la *Loi sur les banques* et il déclare reçus les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

Tenue du vote

À la demande de M. Paré, M. Paradis explique les règles générales qui s'appliquent à la tenue du vote en ligne, ainsi que du vote en personne. Il ajoute que les résultats seront communiqués à la fin de la période de vote, en plus d'être publiés après l'assemblée sur le site web de la Banque et sur celui SEDAR+. Il informe les actionnaires du processus pour soumettre des commentaires ou poser des questions en ligne en lien avec les propositions.

Propositions de la direction ⁽²⁾

Élection des administrateurs

M. Paré rappelle que la composition du Conseil et la planification de la relève des membres sont des éléments essentiels de la gouvernance de la Banque. Il spécifie que la Banque est fière de disposer d'un Conseil compétent et diversifié, notamment, sur la représentativité des femmes siégeant comme administratrices. Il indique que la relève du Conseil s'appuie sur un processus continu qui permet d'identifier de potentiels administrateurs dont les profils s'arriment aux valeurs et à la mission de la Banque, à la mise en œuvre de son plan stratégique et aux responsabilités de supervision du Conseil. Conformément à une résolution adoptée par le Conseil, M. Paré indique que le nombre d'administrateurs devant être élus est de 13.

Linda Taklit, employée et actionnaire de la Banque, énumère les candidats à l'élection à un poste d'administrateur : Pierre Blouin, Pierre Boivin, Yvon Charest, Patricia Curadeau-Grou, Laurent Ferreira, Annick Guérard, Karen Kinsley, Lynn Loewen, Rebecca McKillican, Arielle Meloul-Wechsler, Robert Paré, Pierre Pomerleau, et Macky Tall, et propose l'élection de chacun de ces candidats, et ce, jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle ou plus tôt s'il quitte son poste.

En l'absence de questions, le président de l'assemblée invite les actionnaires à voter.

Résultats de vote : Chacun des candidats a été élu avec au moins 94,14 % des votes exprimés.

Vote consultatif sur l'approche du Conseil en matière de rémunération de la haute direction

M. Paré souligne qu'en soumettant au vote consultatif son approche en matière de rémunération de la haute direction, le Conseil démontre son engagement envers les actionnaires de la Banque et reconnaît sa responsabilité quant aux décisions relatives à la rémunération de la haute direction.

M^{me} Taklit propose, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du Conseil, que

⁽²⁾ Les propositions de la direction de la Banque sont présentées intégralement dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.



les détenteurs d'actions ordinaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction divulguée dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

En l'absence de questions, le président de l'assemblée invite les actionnaires à voter.

Résultats de vote : 96,14 % des votes ont été exprimés en faveur de cette proposition.

Nomination de l'auditeur indépendant

M^{me} Taklit propose la nomination du cabinet de comptables professionnels agréés Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour agir à titre d'auditeur indépendant de la Banque pour l'exercice financier débutant le 1^{er} novembre 2023 et se terminant le 31 octobre 2024.

En l'absence de questions, le président de l'assemblée invite les actionnaires à voter.

Résultats de vote : Plus de 91,16 % des votes ont été exprimés en faveur de cette proposition.

Adoption du Règlement administratif III – Rémunération des administrateurs

M. Paré mentionne qu'en vertu de la *Loi sur les banques*, le montant global de la rémunération pouvant être versée aux administrateurs au cours d'un exercice doit être fixé par règlement administratif. Il souligne que la dernière augmentation a eu lieu en 2019 alors que les actionnaires ont approuvée une résolution établissant le montant global de la rémunération à 3,5 millions \$. Il indique qu'au cours de l'exercice 2023, la rémunération versée à l'ensemble des administrateurs a totalisé 76,5 % du montant global autorisé.

M. Paré mentionne que la Banque juge nécessaire d'augmenter le montant global de 1,5 million de dollars afin que le Conseil ait la marge de manœuvre requise pour être en mesure, notamment, de continuer à recruter des administrateurs qualifiés et préparer notre relève.

Il indique que le 23 octobre 2023, le Conseil a adopté une résolution approuvant le Règlement administratif III – Rémunération des administrateurs qui établit à 5 millions \$ le montant global de la rémunération pouvant être versée aux administrateurs au cours d'un exercice. Or, l'adoption de ce règlement administratif doit être approuvée par une résolution extraordinaire adoptée au moins aux deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés par des fondés de pouvoir.

M^{me} Taklit propose l'approbation de l'adoption du Règlement administratif III – Rémunération des administrateurs visant l'augmentation du montant global de la rémunération pouvant être versée à l'ensemble des administrateurs au cours d'un exercice.

En l'absence de questions, le président de l'assemblée invite les actionnaires à voter.

Résultats de vote : 98,42% des votes ont été exprimés en faveur de cette proposition.

Modification de l'art. 1 du Règlement administratif II – Capital -actions

M. Paré indique que l'article 1 du Règlement administratif II – Capital-actions autorise entre autres la Banque à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale, lesquelles peuvent être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 milliards \$.

Il souligne qu'en date du 31 janvier 2024, il y avait 67,5 millions d'actions privilégiées de premier rang en circulation émises pour une contrepartie globale de 3,15 milliards \$ et que la Banque était donc autorisée à émettre des actions privilégiées de premier rang additionnelles pour une contrepartie globale maximale de 1,85 milliard \$.

Il mentionne que la Banque recommande donc que l'article 1 du Règlement administratif II soit modifié de façon que la contrepartie globale maximale de 5 milliards \$ pour laquelle les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises soit portée à 7,5 milliards \$ ou l'équivalent en devise étrangère.

Il spécifie que le 30 novembre 2023, le Conseil a approuvé une modification à l'article 1 du Règlement administratif II – Capital-actions. Or, l'approbation de la modification de ce règlement administratif doit être confirmée par



résolution extraordinaire adoptée au moins aux deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés par des fondés de pouvoir.

M^{me} Taklit propose la confirmation de la modification de l'article 1 du Règlement administratif II – Capital-actions, ayant pour effet de modifier la description du capital-actions autorisé afin d'augmenter la contrepartie globale maximale pour laquelle les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises.

En l'absence de questions, le président de l'assemblée invite les actionnaires à voter.

Résultats de vote : 99,16% des votes ont été exprimés en faveur de cette proposition.

Propositions d'actionnaires ⁽³⁾

M. Paré demande à M. Willie Gagnon, représentant du MÉDAC, de présenter les deux propositions soumises au vote, ainsi que sommairement les six propositions qui ne sont pas soumises au vote.

Proposition no 1 : Vote sur la divulgation publique d'information non confidentielle, déclaration pays par pays, ratios de rémunération et paradis fiscaux

Le MÉDAC propose que la Banque divulgue annuellement, au grand public, l'information non confidentielle relative à sa Déclaration pays par pays, aux fins du calcul détaillé et significatif des ratios de rémunération, notamment ventilés par territoires, et aux fins de contribution à l'effort de lutte aux paradis fiscaux, notamment en matière de transparence.

Résultats de vote : 88,10 % des votes ont été exprimés contre cette proposition.

Proposition no 2 : Vote consultatif sur les politiques environnementales

Le MÉDAC propose que la Banque tienne un vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.

Résultats de vote : 82,52% des votes ont été exprimés contre cette proposition.

M. Paré demande à M. Renaud Gignac, représentant de Investors for Paris Compliance, de présenter la proposition non soumise au vote au nom de Salal Foundation.

M. Paré demande à M. Paradis de présenter les résultats de votes puis indique que le rapport final détaillé sur les résultats des votes sera déposé sur le site de la Banque et sur celui de SEDAR+ au courant de la journée. La Banque publiera aussi un communiqué annonçant l'élection des administrateurs.

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Paré déclare l'assemblée terminée, et remercie tous les clients et les actionnaires pour la confiance qu'ils accordent à la Banque. Il mentionne que le Conseil est fier d'appuyer la stratégie d'affaires de la Banque qui est solide et qui démontre sa capacité à créer, année après année, de la valeur à long terme pour ses parties prenantes. Il termine en remerciant à nouveau l'ensemble des employés de la Banque pour leur talent et leur engagement qui contribuent à faire de la mission commune de la Banque une remarquable réussite dont l'impact positif rejaillit sur les partenaires, les clients et les communautés desservies par la Banque.

(s) Robert Paré
Président

(s) Dominic Paradis
Secrétaire

⁽³⁾ Les propositions de l'actionnaire et la position de la Banque sont présentées intégralement dans la Circulaire.